Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 2/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 485'616.00 pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 11 juin 2025 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame	Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs	Andreas Meyer, Commune de Féchy
	Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
	Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)
Excusé	Philippe Parmelin, Commune de Bursins

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

L'Office de la consommation (OFCO) a constaté que le captage de la source du Rosey n'est pas dûment protégé contre la pollution (captage situé sous une route communale) et a demandé sa mise en conformité.

Un premier préavis n° 4/2019 pour un montant de CHF 493'000.00 à été voté par le Conseil Intercommunal afin de réaliser les travaux de recaptage de la source. Pendant les travaux il s'est avéré que le plateau rocheux est à 14 m de profondeur et non pas 10 m comme initialement estimé.
Cette difficulté a nécessité de revoir le projet et un deuxième préavis n° 7/2021 pour un montant supplémentaire de CHF 406'000.00 a été présenté par le CODIR du SIDERE. Ce préavis prévoyait un nouveau mode opératoire pour la construction du captage. Au lieu de réaliser une enceinte de palplanches la technique de havage a été retenu.

Lors de la construction du puits, de nombreuses difficultés non prévues ont été rencontrées, en particulier l'hétérogénéité du terrain, accompagnée localement d'absence de cohésion et de la présence d'eau en grande quantité.

2. Raisons du dépassement des crédits accordés

L'ouvrage du Puits du Rosey a été réalisé par l'intermédiaire dits de 'travaux spéciaux'. Ces travaux spéciaux regroupent les travaux de forage, d'injection, de vibration, de piquage et de tout ce qui n'utilise pas de matériel et engins classiques (pelleteuse, dumper, etc.).
Ci-dessous un résumé des évènements ayant amené une plus-value :

- Importantes venues d'eau en continu dans le terrassement : a demandé un renforcement du pompage afin de pouvoir travailler. Cette situation a beaucoup

ralenti le rythme des travaux et a nécessité de pomper l'eau du terrain en continu.

- Nature du terrain : le terrain se composait à la fois de points durs (roche) et de terrain meuble (non structuré). Le puits coffré et bétonné sur site devait descendre au fur et à mesure des travaux de creuse, afin de prendre place à la profondeur souhaitée. Cependant, l'ouvrage s'est retrouvé coincé à plusieurs reprises, provoquant un ralentissement dans le programme des travaux, ainsi que des mesures particulières : mise en place d'un système de vibration, travaux de stabilisation du terrain, exploitation de la roche à l'aide d'engins mécaniques pour permettre la descente de la structure.

- Faible cohésion à l'aval du puit : à l'extérieur du puits, le terrain était meuble ; afin de retenir un maximum d'eau pour la ressource du Rosey, il a été décidé de réaliser 5 forages pour y injecter de la bentonite dans le but de créer une ceinture étanche pour retenir l'eau dans l'aquifère et la capter.

- Pose d'un drain supplémentaire : le projet prévoyait la pose de 2 drains subhorizontaux d'une longueur de 70 mètres, forés directement depuis le plateau rocheux à une profondeur d'environ 12 mètres. Un troisième forage supplémentaire a été réalisé sur une longueur de 50 mètres et équipé sur une longueur de 30 mètres suite aux analyses complémentaires réalisées par l'hydrogéologue.

- Approfondissement de l'exhaure : comme le puits a été construit plus profond (13 mètres au lieu de 10), le point de sortie de l'eau captée a dû être réalisé plus profondément que prévu et la conduite permettant de récolter l'eau captée a aussi dû être allongée d'environ 30 mètres. Un coffrage complémentaire a dû être mis en place à l'aide de profilés métalliques vibrés et foncés dans le terrain en sous-œuvre au droit du forage de l'exhaure, dans le but de retenir le terrain naturel.

Les travaux du nouveau captage du Rosey ont débuté le 7 mars 2022. L'ouvrage a été mis en service le 27 juin 2023. Les travaux ont été achevés au mois de mai 2024, soit 9 mois plus tard que dans le planning estimé.

Il y a tout de même aussi de nouvelles positives à relever :

Dans le projet initial le débit attendu était de 150 l/min, ce qui devait fournir environ 80'000 m³ par année.
Grâce à la mise en place d'un 3ème drain, le débit peut atteindre 470 l/min, La source du Rosey produit ainsi entre 165 l/min et 470 l/min.
Sur l'année 2024, cette ressource a fourni 139'350 m³. Son débit moyen depuis sa mise en service est de 270 l/min. Le débit attendu par rapport au projet initial a quasiment doublé.

3. Aspect financier

Le montant total de l'investissement s'élevait initialement à CHF 493'000.00, si on rajoute le 2ème préavis n° 07/2021, à CHF 899'000.00.
Le compte général des travaux a finalement été bouclé avec un montant de CHF 1'384'616.00, c.à.d. un manque de financement de CHF 485'616.00. Ceci correspond à un dépassement de 54.0 % par rapport au total des deux préavis 04/2019 et 07/221.
Par rapport à l'investissement initiale (préavis 04/2019) le dépassement est même 180.9 %.

Les dépenses supplémentaires ont été financé par la trésorerie courante, un nouvel emprunt bancaire n'est pas prévu.

4. Remarque importante

Les travaux du nouveau captage de la source du Rosey ont été achevés au mois de mai 2024.

C'est par le préavis n° 2/2025, daté du 21 mai 2025, donc une année après, que la Commission des finances apprend que les crédits déjà accordés ont été dépassés et qu'un important crédit complémentaire est nécessaire pour boucler les comptes de cet investissement.
La commission des finances est de l'avis qu'elle doit être informé immédiatement dès que le CODIR a connaissance du fait qu'un crédit d'investissement accordé sera dépassé.

Dans les commentaires du préavis n° 01/2021-2026 la Commission des finances a déjà exprimé le vœu d'être informé des dépassements de plus de CHF 50'000.00, nous citons du rapport :

« Notre Commission exhausse le vœu que les travaux, dont les coûts dépassent les CHF 50'000.-, soient communiqués par écrit aux Présidents de la Commission des finances ainsi qu'à la Commission technique. La communication définira aussi si une visite de la cause s'impose. »

La Commission des finances exige qu'elle soit immédiatement informée de tout dépassement de crédit d'investissement accordé.

5. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n° 2/2025 du CoDir tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

- d'allouer au Comité de Direction un crédit complémentaire de CHF 485'616.00, pour les travaux de réalisation du puits du Rosey à Bursins.

  Ce crédit complémentaire vient s'ajouter aux crédits de :

  - CHF 493'000.00 alloué par le Conseil Intercommunal dans le cadre du préavis n° 4/2019,
  - CHF 406'000.00 alloué par le Conseil Intercommunal dans le cadre du préavis n° 7/2021.
- de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante.

Perroy, le 17 juin 2025

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Andreas Meyer

Hans-Peter Brunner (rapporteur)